ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⵓⵏⵏⴰⵏⵜ ⴷ ⵓⵙⵉⵍⵖ
ⴰⵏⴰⵎⵓⵔ ⴷ ⵜⵓⵏⵏⵓⵏ

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ
DE L'INSERTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

المملكة المغربية
وزارة التضامن والإدماج الاجتماعي والأسرة

Fonds des Nations Unies pour la Population

TERMES DE REFERENCE

N°05/DDS/FNUAP/2023

Recrutement d'un(e) consultant(e) pour L'élaboration d'un plan de formation et de supports de formation au profit de femmes travaillant au sein de « Hammams » dans la région de Casablanca-Settat

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent contrat porte sur le Recrutement d'un(e) consultant(e) pour L'élaboration d'un plan de formation et de supports de formation au profit de femmes travaillant au sein de « Hammams » dans la région de Casablanca-Settat.

La désignation détaillée des prestations demandées figure à l'article **2** du présent contrat.

ARTICLE 2 : DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION

1. Contexte et justification

En application des Hautes Directives Royales et des mesures du programme gouvernemental 2021-2026 liées à la libéralisation de l'activité économique des femmes, le Ministère de la Solidarité, de l'Inclusion Sociale et de la Famille MSISF a lancé une nouvelle génération de politiques visant à faire progresser tous les droits des femmes, et d'assurer leur participation pleine et effective dans tous les domaines, à travers l'élaboration d'un ensemble de programmes et de stratégies intégrés, notamment :

L'élaboration de la stratégie GISSR pour un développement social inclusif, innovant et durable qui cristallise une nouvelle vision des interventions du secteur de solidarité, basée sur la régénération sociale verte et innovante visant à créer une nouvelle génération de services sociaux au profit des familles et des personnes en situation difficile ;

L'élaboration du Programme National Intégré d''Autonomisation Economique des Femmes et des Filles, à l'horizon 2030 : Maroc- Attamkine, visant le renforcement de l'employabilité des femmes et leur autonomisation économique

Lancement du programme « GISSR pour l'autonomisation et le leadership » qui vise à développer l'entrepreneuriat féminin et à faciliter l'accès des femmes au marché du travail, à travers leur accompagnement et leur formation au niveau territorial afin d'améliorer leurs expertises et leurs compétences dans le domaine de la création d'entreprises et de réduction des disparités sociales et régionales ;

La préparation d'une politique familiale globale et favorable à l'égalité des sexes, dont l'un des piliers fondamentaux est la promotion des investissements dans les services de soins familiaux et dans tous les domaines de l'économie des soins, parallèlement au renforcement de la protection et de la promotion des droits des individus ;

Promouvoir le travail social et le renforcer avec un système de vigilance stratégique et exécutive, dans le cadre de la loi 45.18 relatif à la réglementation de la profession du travailleur et travailleuse social.

Les bains maures, « les hammam » restent une tradition vivace au Maroc, et aussi un élément important de la culture marocaine. Le Hammam est un utilitaire hebdomadaire essentiel à la propreté et au bien-être de tous les Marocains. C'est également une attraction unique pour les visiteurs du Maroc

Selon le ministère du tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, ils seraient encore 12000 à travers le pays, employant près de 200 000 personnes, y compris une large population de femmes qui sont généralement analphabètes ou ont un niveau d'éducation limité et se trouvent dans des conditions sociales vulnérables. Le secteur du hammam évolue et nécessite une mise à niveau pour que les compétences de cette importante main-d'œuvre restent pertinentes, utiles et pérennisent leur source de revenus. Cette main-d'œuvre doit acquérir des compétences qui lui permettront d'exceller dans son travail et d'augmenter ses revenus en offrant une expérience de bien-être supérieure à ses clientes.

Le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille (MSISF), en partenariat avec Fonds des Nations Unies pour la Population FNUAP, et avec l'appui de l'agence espagnole de coopération internationale au développement « AECID », s'inspirant du modèle de "Job Guarantee" (JG) a mis en place un projet pour un pilote d'insertion socioéconomique des femmes cheffes de famille en situation de vulnérabilité ,ce projet vient contribuer aux efforts du royaume du Maroc en matière de renforcement de l'insertion socio-économique des femmes cheffes de familles à travers la qualification professionnelle notamment dans les métiers de bien être « SPA et Hammam » et compte lancer une étude de développement des modules de formation pour un pilote des femmes travaillant dans ce domaine dans la

préfecture de Casablanca.

2. Objet de la mission

Objectif général

- Amélioration des opportunités d'autonomisation socio-économiques des femmes cheffes de famille en situation de précarité qui travaillent dans les métiers de bien être au niveau de Casablanca

Objectifs spécifiques

Le présent appel à consultation consiste à atteindre les objectifs suivants :

- Conduire une analyse des besoins de formation et des capacités à renforcer chez les femmes œuvrant dans les métiers des Hammams
- Développer un scénario pédagogique et des modules de formation axés sur les trois composantes, savoir, savoir-faire et savoir être.
- Développer un guide référentiel de formation des métiers de bienêtre et des fiches descriptives des séquences et des outils déployés.
- Conduire les formations auprès des bénéficiaires portant sur les compétences pratiques professionnelles liées aux soins, et au bien-être ainsi que le recours aux nouvelles technologies utilisées dans ce secteur.
- Décliner les contenus formatifs en outils de vulgarisation des savoirs développés

3. Méthodologie

La consultation doit être conduite de manière participative, en tenant compte des fondements et des orientations définies par les TDR et de la réalité et des défis auxquels font face les différents acteurs concernés. La réalisation dudit document doit se faire en étroite association avec les partenaires du milieu de ce domaine (Maîtres et gérants des Hammam, secteur de Tutelle, ouvrières sur le terrain...)

En vue de développer les différents livrables de la consultation, le consultant/ Bureau d'Etude devra réaliser les activités suivantes :

- Procéder à une analyse des besoins en formation pour l'amélioration des services des métiers de Hammam
- Préparer des modules de formation adaptés aux attentes des cibles et à la spécificité de l'intervention
- Produire un guide référentiel et des outils de vulgarisation des contenus
- Organiser des ateliers de formation en faveur des travailleuses au sein des Hammam ;
- Organiser un atelier de restitution des résultats de la formation.
- Produire des outils de suivi évaluation des savoirs acquis et de leur impact sur les cibles

4. Profils des consultants

Cet appel à consultation s'adresse aux consultant(e)s ou bureaux d'étude qui doit justifier :

- Une riche expérience et connaissances dans les domaines de la formation et de l'emploi ;
- Avoir une expérience confirmée dans le domaine de la formation et l'animation et la production des supports pédagogiques
- Connaissance du contexte national en général et des rôles et responsabilités des acteurs concernés ;
- D'une capacité d'animation d'ateliers et de concertation avec un public diversifié ;
- Maitrise du paysage institutionnel national dans le domaine social.

ARTICLE 3 : Livrables

a) Une note méthodologique en version numérique : La note détaillera le déroulement de la présente consultation, ses différentes phases, les approches utilisées et les moyens humains qui seront mobilisés par le prestataire.

b) Un plan de formation (Vision, Objectifs, Contenu, compétences …).

c) Les supports des modules de formation en version numérique et papier.

d) Le guide référentiel et les fiches de déclinaison

ARTICLE 4 : Composition du dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront être composé de deux enveloppes fermées :

Première enveloppe :

Une offre technique comprenant :

- Une note méthodologique (résumé en arabe) décrivant l'approche et les outils préconisés pour la réalisation de la prestation et un calendrier d'exécution ;
- Copies conformes aux originales des diplômes.

Deuxième enveloppe :

- Une offre financière conforme au bordereau des prix détail estimatif.

ARTICLE 5 : Durée de la mission

La charge de travail sera de 45 jours pour l'équipe au cours d'une période de 4 mois à partir de la date du recrutement des consultants.

Calendrier d'exécution

Activités et livrables	Echéance
Livrable 1 : Note méthodologique et échéancier de la mission	05 jours
Livrable 2 : Plan de formation (Vision, Objectifs, Contenu, compétences …).	10 jours
Livrable 3 : Les supports des modules de formation en version numérique et papier	25 jours
Livrable 4 : Le guide référentiel et des outils de vulgarisation des contenus	05 jours
TOTAL	**45 jours**

ARTICLE 6 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué directement par l'UNFPA, en hors taxes et ce, après validation des livrables objets des prestations du présent contrat par le comité de suivi composé du MSISF et UNFPA.

La production de la facture doit être établie en quatre exemplaires et arrêtée en toutes lettres et en chiffres, certifiées exactes, et signés par le créancier qui doit en outre rappeler l'intitulé exact de son compte bancaire.

NB : Une attestation d'exonération de la TVA sera délivrée au prestataire sur la base de présentation d'une facture pro-forma en quatre (4) exemplaire indiquant le montant en HT, la valeur de la TVA et le montant en TTC.

ARTICLE 7 : PENALITE POUR RETARD

En cas de retard dans l'exécution des prestations, des pénalités de retard seront appliquées, sans mise en demeure préalable, le montant de la pénalité par jour calendaire de retard est d'un millième (1/1000) du montant total du présent contrat par jour de calendaire de retard. Toutefois le montant des pénalités est plafonné à 10% du montant initial du présent contrat.

Au cas où le montant des pénalités dépasse ce plafond, l'administration se réserve le droit de résilier le

présent contrat au tort du contractant et sans préavis.

ARTICLE 8 : MODE D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Le prestataire s'engage à effectuer les prestations, objet du contrat, conformément aux besoins et aux orientations de l'Administration. Toute modification que l'Administration juge nécessaire aux commandes objet du présent contrat doit être convenue avec le prestataire.

ARTICLE 9 : CONDITIONS RESTRICTIVES EN MATIERE DE DROIT DE PROPRIETE

Tous documents relatifs à ces travaux de consultance deviendront propriétés du Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille. Le (la) consultant(e) sera ténu(e) à respecter l'interdiction de tous partages ou divulgation des données ou des informations obtenues au cours de sa mission.

La communication de toute ou partie des termes du présent contrat par l'une ou l'autre partie ne peut se faire qu'après autorisation formelle écrite de diffusion.

ARTICLE 10 : MODIFICATION AU CONTRAT ET REGLEMENT DES DIFFERENDS

Toute modification au présent contrat ne pourra avoir lieu que par avenant. En cas de désaccord, les parties regèleront leur différend à l'amiable. Sinon, il sera fait recours aux tribunaux compétents à Rabat.

ARTICLE 11 : LITIGES

Les litiges qui se produiront à l'occasion de l'exécution du présent contrat, s'ils ne sont pas résolus à l'amiable, seront soumis au tribunal compétent de Rabat.

ARTICLE 12 : RESILIATION DU CONTRAT

La partie souhaitant mettre fin au contrat de prestation de services doit en informer l'autre partie par courrier. La lettre de résiliation anticipée du contrat de prestation de services devra être réalisée par lettre recommandée avec accusé de réception, et ce, en respectant un délai de préavis raisonnable. Le caractère raisonnable du préavis sera apprécié eu égard à la durée de la relation entre les parties.

ARTICLE 13 : RESPONSABILITE FISCALE

Le(a) consultant(e) reconnaît et accepte la responsabilité de déclarer et de payer tous les impôts sur le revenu ou les honoraires dus en raison des paiements reçus en vertu de ce contrat, conformément aux lois fiscales en vigueur. Le Ministère ou l'UNFPA ne sont pas tenus de retenir à la source l'impôt sur le revenu ou les honoraires. Le(a) consultant(e) s'engage à se conformer aux obligations fiscales applicables et à soumettre toutes les déclarations requises, ainsi qu'à payer tout impôt dû en temps voulu. Le(a) consultant(e) dégage par la présente le Ministère et le UNFPA de toute responsabilité en ce qui concerne les obligations fiscales liées aux paiements effectués en vertu de ce contrat.

ANNEXE 1

MODALITES DE JUGEMENT ET D'EVALUATION DES CANDIDATURES

PROCEDURE POUR LA SOUMISSION DES OFFRES :

Les soumissionnaires intéressés sont invités à soumettre leurs dossiers de candidature, y compris l'offre financière, en format papier au siège du Ministère de la Solidarité, de l'insertion Sociale et de la Famille, au Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines, du Budget et des Affaires Générales, au plus tard le 28 novembre 2023 à 16h00 GMT+1, date et heure limites de réception des offres.

Les dossiers qui parviendraient après la date et heure limites fixées ci-dessus ne seront pas pris en compte.

Une commission sera chargée de l'examen des offres des concurrents selon les modalités ci-dessous :

ETAPE 1 : EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

Une note technique (NT sur 100 points) est obtenue à l'issue de l'évaluation des candidatures. Elle sera axée sur les trois critères suivants :

1. La méthodologie de travail : notée sur **50 points** ;
2. La qualification de l'équipe : notée sur **50 points**.

1. Méthodologie de travail (C1) :

Cette étape concernera l'examen de l'adéquation de la méthodologie proposée par le concurrent avec les termes de référence, à travers l'appréciation de la compréhension des objectifs, du contexte et des tâches à réaliser, de la pertinence et le degré de développement de l'approche proposée pour l'ensemble des prestations.

C1 : Pertinence de l'approche proposée pour la réalisation des prestations (../50 points)		**Notation**	**Support d'évaluation**
Bonne	Pertinente, développant d'une manière détaillée l'approche proposée, innovante et présentant des engagements clairs sur les rendus et/ou faisant preuve de souplesse lors de la réalisation du projet.	**50 points**	Note Méthodologique proposée
Satisfaisante	Appropriée, développant l'approche proposée, décrivant les étapes, les dispositifs et outils de suivi, l'organisation des missions.	**30 points**	
Insuffisante	Incohérente ou non claire ou présentant des lacunes méthodologiques significatives pouvant affecter le bon déroulement de la prestation ou Reprend seulement le déroulement des missions défini dans les TDR.	**00 point**	

2. Qualification de l'équipe (50 points) : C2 = $C_1 + C_2 + C_3$

L'appréciation de ce critère portera sur l'examen de la conformité des diplômes ou attestations ainsi que de CV fournis par les prestataires aux exigences du présent appel à consultation.

PROFIL	NOTATION	SUPPORT D'EVALUATION
C_1 : Chef de mission, Expert en ingénierie de formation professionnelle/Méthodologue spécialiste en travail social et/ou ingénierie sociale (15 points)		
Formation Bac+5 en sociologie et/ou en ingénierie de formation, ou dans des domaines équivalents : • Inférieur à bac+5 : 00 point • ≥ Bac+5 : 05 points **Expériences** (limite : 20 points) : Ayant dirigé au moins 4 missions d'identification des besoins en formation et de diagnostic des fonctions et des postes. • De 0 à 3 missions : 02 point par mission • Supérieur ou équivalent à 4 missions : 04 points par mission	…/20 points	- Copie du diplôme ou attestation - CV

La note technique **NT** est la somme des notes relatives aux trois critères ci-dessus :

NT = C1 + C2

Au terme de cette phase d'évaluation, chaque concurrent est évalué par une note technique (NT) sur 100.

ETAPE 2 : EVALUATION DES OFFRES FINANCIERES

L'évaluation financière des offres sera faite en attribuant une note financière « **F** » à chacune des offres, selon la formule ci-dessous :

NF = (OFM / OFC) *100

Avec :

- **NF** = Note financière
- **OFM** = Montant de l'Offre Financière du Moins disant
- **OFC** = Montant de l'Offre Financière du Concurrent considéré

Ensuite la commission procédera à l'analyse technico-financière pour attribuer une note globale.

ETAPE 3 : ANALYSE TECHNICO-FINANCIERE

La note globale sera calculée en utilisant les coefficients de pondération suivants :

- 60% de la note technique (NT)
- 40% de la note financière (NF)

NG = (Note technique x 60%) + (Note financière x 40%)

Le soumissionnaire ayant obtenu la note Globale NG la plus élevée sera déclaré attributaire.

ANNEXE 2

SUGGESTION DE PRESENTATION DE L´OFFRE FINANCIERE

Bordereau du prix global :

Désignations	Prix Forfaitaire hors TVA
……	
Total Hors TVA	
TVA (20%)	
Total TTC	

Décomposition du montant global :

N° du Prix	Désignations	Quantités forfaitaires	Prix forfaitaires (hors TVA)	Total Hors TVA (par poste)
1		1		
2		1		
Total Hors TVA				
TVA (20%)				
Total TTC				